



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 3 décembre 2025 à 9 h 01 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Christine Poirier et Flavia Alexandra Novac, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20251203-3310

RECOMMANDATION AU CONSEIL - NOMINATION -
COMITÉ DE TOPONYMIE

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer Pierre Brabant, conseiller municipal, à titre de président du Comité de toponymie, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

(SD-2025-4783)

CE-20251203-3311

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉSIGNATION -
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX
DE LAVAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de désigner Carole St-Denis, conseillère municipale, à titre de représentante au sein du Conseil d'administration d'établissement (CAE) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, et ce, pour un mandat de 4 ans.

(SD-2025-6356)

CE-20251203-3312

DÉSIGNATIONS - COMITÉ DE DÉMOLITION DE LA VILLE
DE LAVAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de désigner les conseillers municipaux suivants pour siéger au Comité de démolition de la Ville de Laval, pour un mandat d'un an:

Aline Dib, conseillère municipale, à titre de présidente;
Seta Topouzian, conseillère municipale, à titre de membre;



Anick Brunet, conseillère municipale, à titre de membre.

(SD-2025-4784)

CE-20251203-3313

RECOMMANDATION AU CONSEIL - PROCÉDURES EN
EXPROPRIATION - LOTS P.6 656 221 ET P.6 656 221

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 6 656 221 (lot projeté 6 685 121), d'une superficie approximative de 34,1 mètres carrés, ainsi que de servitudes temporaires sur 2 parties du lot 6 656 221 (lot projeté 6 685 120) du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 250,8 mètres carrés, d'une durée de 36 mois, du 31 mars 2026 au 30 mars 2029, nécessaires pour l'installation d'une génératrice dans le cadre de la réfection de la station de pompage Renaix;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures en expropriation et à déposer l'indemnité provisionnelle initiale requise par la Loi concernant l'expropriation pour l'acquisition de ladite partie de lot et des servitudes temporaires, le tout tel que montré et décrit aux plan et description technique préparés par Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, le 31 octobre 2025 sous le numéro 3295 de ses minutes, et à offrir à l'exproprié la somme de 18 387 \$, représentant la valeur marchande estimée en date du 28 octobre 2025, plus une estimation de certains postes d'indemnisation;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1873357)
(SD-2025-5874)

CE-20251203-3314

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS
ET DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense de 18 387 \$, financée par la réserve financière pour la gestion de l'eau, pour défrayer l'acquisition d'une partie du lot 6 656 221 (lot projeté 6 685 121) ainsi que des servitudes temporaires sur 2 parties du lot 6 656 221 (lot projeté 6 685 120) du cadastre du Québec, nécessaires pour l'installation d'une génératrice dans le cadre de la réfection de la station de pompage Renaix;

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables;



le tout conditionnellement à l'autorisation d'acquisition desdites parties de lots par le conseil municipal.

(CT:1873357)
(SD-2025-5874)

CE-20251203-3315

REMPLACEMENT CADASTRAL - LOT 6 656 221 - PL-2025-103

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le remplacement du lot 6 656 221 du cadastre du Québec par les lots 6 685 121 et 6 685 120 dudit cadastre, comme montré au plan préparé par Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, le 30 avril 2025 sous le numéro 3257 de ses minutes, tel que prévu au dossier du Service de l'urbanisme numéro PL-2025-103 et conditionnellement à la présentation de ce plan au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1873357)
(SD-2025-5874)

CE-20251203-3316

RECOMMANDATION AU CONSEIL - PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOTS P.1 642 129, P.1 642 132 ET P.1 642 134

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie des lots 1 642 129, 1 642 132 et 1 642 134 (lots projetés 6 664 482, 6 664 484 et 6 664 486) du cadastre du Québec, d'une superficie totale approximative de 222,8 mètres carrés, nécessaires à des fins de réaménagement et d'élargissement de la rue d'Orly;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures en expropriation et à déposer l'indemnité provisionnelle initiale requise par la Loi concernant l'expropriation pour l'acquisition desdites parties de lots, le tout tel que montré et décrit aux plan et description technique préparés par François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 5 décembre 2024 sous le numéro 7576 de ses minutes, et à offrir à l'exproprié la somme de 291 000 \$, représentant la valeur marchande estimée en date du 13 novembre 2025;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1875478)
(SD-2025-6226)



CE-20251203-3317

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTION ET
DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense de 291 000 \$, prise à même les sommes disponibles au Règlement L-12726-F, pour défrayer l'acquisition d'une partie des lots 1 642 129, 1 642 132 et 1 642 134 (lots projetés 6 664 482, 6 664 484 et 6 664 486) du cadastre du Québec, nécessaires à des fins de réaménagement et d'élargissement de la rue d'Orly;

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables;

le tout conditionnellement à l'autorisation d'acquisition desdites parties de lots par le conseil municipal.

(CT:1875478)
(SD-2025-6226)

CE-20251203-3318

REMPLACEMENT CADASTRAL - LOTS 1 642 129, 1 642 132
ET 1 642 134 - PL-2025-246

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le remplacement des lots 1 642 129, 1 642 132 et 1 642 134 du cadastre du Québec par les lots 6 664 481, 6 664 482, 6 664 483, 6 664 484, 6 664 485 et 6 664 486 dudit cadastre, comme montré au plan préparé par François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 10 novembre 2025 sous le numéro 7646 de ses minutes, tel que prévu au dossier du Service de l'urbanisme PL-2025-246 et conditionnellement à la présentation de ce plan au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1875478)
(SD-2025-6226)

CE-20251203-3319

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12726-F

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12726-F, un montant de 305 600 \$, taxes nettes incluses, dans le cadre de l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une parties des lots 1 642 129, 1 642 132 et 1 642 134 du cadastre du Québec, nécessaires à des fins de réaménagement et l'élargissement de la rue d'Orly;



le tout conditionnellement à l'autorisation d'acquisition desdites parties de lots par le conseil municipal.

(CT:1875478)
(SD-2025-6226)

CE-20251203-3320

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RENOUELEMENT -
NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF FONDS PLACE-DU-
SOUVENIR

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de renouveler la nomination de Jonathan Falardeau pour agir à titre de membre indépendant au sein du Comité consultatif Fonds Place-du-Souvenir, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable, rétroactivement à compter du 5 décembre 2025.

(SD-2025-6344)

CE-20251203-3321

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RENOUELEMENT -
NOMINATIONS - COMITÉ D'INVESTISSEMENT CONJOINT -
FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT - FONDS LOCAL DE
SOLIDARITÉ

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

de renouveler la nomination de Pascal Turcotte à titre de membre indépendant provenant du milieu socioéconomique local au sein du Comité d'investissement conjoint - Fonds local d'investissement - Fonds local de solidarité Laval, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable, rétroactivement à compter du 5 décembre 2025;

d'entériner le renouvellement de la nomination de Vincent Leclair à titre de membre représentant désigné par le Fonds de solidarité FTQ au sein du Comité d'investissement conjoint - Fonds local d'investissement - Fonds local de solidarité Laval, et ce, pour un mandat débutant rétroactivement le 3 décembre 2025 et se terminant le 16 février 2027, renouvelable.

(SD-2025-6396)

CE-20251203-3322

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 19 novembre 2025 à 9 h 01.



(SD-2025-6217)

CE-20251203-3323

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 19 novembre 2025 à 9 h 20.

(SD-2025-6217)

CE-20251203-3324

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2938

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2938, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels en conseils stratégiques, en communication institutionnelle, en gestion d'enjeux et en affaires publiques, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Morin Relations Publiques
826 361,25 \$.

(CT:1855203)
(SD-2025-3060)

CE-20251203-3325

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2924

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2924, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'entretien préventif spécialisé en électricité, pour une période de 36 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Gemitech inc.
1 049 396,31 \$.

(CT:1865984)
(SD-2025-4888)

CE-20251203-3326

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3228

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3228, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services de collecte et le transport des matières encombrantes et des déchets sur demande et en conteneurs à chargement arrière, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Enviro Connexions
8 658 776,29 \$.

(CT:1868241)
(SD-2025-5191)

CE-20251203-3327

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2937

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2937, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de remplacement des groupes motopompes diesels et électriques de la haute pression à la station Chomedey, pour une période de 18 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Filtrum inc.
4 082 072,40 \$.

(CT:1871321)
(SD-2025-5629)

CE-20251203-3328

DÉBUT, ASSISTANCE TECHNIQUE ET SURVEILLANCE -
CONTRAT DOS-2937

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Filtrum inc. pour les travaux de remplacement des groupes motopompes diesels et électriques de la haute pression à la station Chomedey, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Tetra Tech QI inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation des travaux, soit la phase B, exécution des travaux et soutien technique, au montant de 152 146,42 \$ et la phase C, exécution et surveillance des travaux, au montant de 68 985 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2574, lot 3;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2937 par le conseil municipal.



(CT:1871321)
(SD-2025-5629)

CE-20251203-3329

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU - CONTRAT DOS-2937

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

dautoriser des crédits au montant de 4 302 148 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat pour les travaux de remplacement des groupes motopompes diesels et électriques de la haute pression à la station Chomedey, ainsi que la surveillance des travaux, et ce, pris à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2937 par le conseil municipal.

(CT:1871321)
(SD-2025-5629)

CE-20251203-3330

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RECONDUCTION - CONTRAT EXE-0211

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de reconduire, à l'adjudicataire et au montant ci-dessous mentionnés, le contrat EXE-0211 adjudgé par la résolution CM-2016-339, pour l'acquisition de services de mobilité cellulaire, pour une période d'un an et de permettre les options de reconduction additionnelles prévues à venir pour une période de 8 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres du Centre des services partagés du Québec (CSPQ) (maintenant Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)):

Telus Communications inc.
1 149 750 \$.

(CT:1872889)
(SD-2025-5722)

CE-20251203-3331

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-3121

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3121, aux soumissionnaires ci-dessous mentionnés, pour le service de transport de neige et de glace avec opérateur 2025-2028 pour le quart de nuit, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:



12858819 Canada inc.
9168-5941 Québec inc. (AXO Construction)
9200-7376 Québec inc.
9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation)
9269-3811 Québec inc.
9341-4464 Québec inc.
9357-5850 Québec inc.
9373-8698 Québec inc.
9375-3804 Québec inc.
9376-6160 Québec inc.
9393-0105 Québec inc.
9398-0738 Québec inc.
9416-7046 Québec inc.
9515-7194 Québec inc.
9530-9639 Québec inc.
9208-1546 Québec inc. (Balais Tech Plus)
DCDM inc.
DMM87 inc.
Déneigement et Excavation KPM inc.
Déneigement Sylvain Michaud inc.
Entreprise Christian Labonté inc.
Excavation P. Dupras inc.
F. Trépanier Transport inc.
9297-9236 Québec inc. (Groupe A1)
Guy Larocque et fils inc.
IGNAT Transport inc.
Les Entreprises Nepveu inc.
Les Entreprises Y. Laliberté inc.
Les Entreprises Éric Daoust inc.
Les Serres Sylvain Cléroux inc.
M.D.A. Rénovation inc.
MRC Excavation inc.
Pascari inc.
Riendeau Diesel inc.
Services Meliyan inc.
Ti-Bob Nadine transport
Transport Alexmg inc.
Transport Catana inc.
Transport Maestro inc.
Transport Marbri-Mély inc.
Transport R.M.A. inc.
Transport Stéphane Beaudoin
Transport Tudor inc.

(CT:1872574)
(SD-2025-5776)

CE-20251203-3332

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3267

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3267, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service de location, de manutention et de transport de conteneurs contenant des résidus des StaRRE, pour une période d'un an, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Waste Connections of Canada inc./Enviro connexions
2 023 339,55 \$.

(CT:1873380)
(SD-2025-5880)

CE-20251203-3333

RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - CONTRAT
DOS-3245

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-3245, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de licences pour la plateforme de production et le service de diffusion de courriels de masse, les avis importants et les infolettres, le tout selon les termes et conditions de son offre de services du 26 novembre 2025 et des documents de demande de prix:

REP Solution interactive inc.
839 679,72 \$.

(CT:1873603)
(SD-2025-5913)

CE-20251203-3334

RECOMMANDATION AU CONSEIL - LISTE DES CONTRATS -
OCTOBRE 2025

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte de la liste des contrats pour le mois d'octobre 2025, comme elle est préparée par le Service de l'approvisionnement en date du 12 novembre 2025, le tout conformément à l'article 477.3, alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes.

(SD-2025-6077)

CE-20251203-3335

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2981

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2981, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de fûts, de potences, de lampadaires et d'accessoires d'entretien, pour une période de 2 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

9411-8296 Québec inc.
1 237 724,94 \$.

(CT:1875215)
(SD-2025-6189)

CE-20251203-3336

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CESSIION DE CONTRAT
- CONTRAT DOS-1261

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la cession des lots 1 à 8 du contrat DOS-1261 par Fortier auto (Montréal) ltée à 13665216 Canada inc. (GenX), et ce, jusqu'à la fin prévue dudit contrat et selon le montant disponible entre le montant actuellement payé et facturé, moins le montant adjugé.

(SD-2025-6199)

CE-20251203-3337

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉSILIATION DE
CONTRAT OS-SP-30196

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de résilier le contrat OS-SP-30196, adjugé à Projet Paysage inc. au montant de 505 844,01 \$ par la résolution CM-20210602-561, pour des services professionnels multidisciplinaires en architecture de paysage et en ingénierie pour la réalisation des études préparatoires et conceptuelles, la préparation des plans et devis ainsi que les services durant les travaux d'aménagement à la berge des Baigneurs, lot B.

(SD-2025-6382)

CE-20251203-3338

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS
RÈGLEMENTAIRES

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le document indiquant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme pour tenir compte du Règlement numéro S.A.D.R.-1.9 modifiant le Règlement S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval.



(SD-2025-5058)

CE-20251203-3339

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
AVENANT À L'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - LA MAISON
DU PEUPLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'avenant à l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et La Maison du peuple de Laval dans le cadre de la deuxième phase de l'initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2), concernant le versement d'une aide financière augmentée à 6 655 891 \$, conformément aux modalités prévues dans l'avenant à l'entente d'aide financière;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1870158)
(SD-2025-5471)

CE-20251203-3340

ADOPTION - RÉOLUTION AUTORISANT UN PROJET
IMMOBILIER - LOTS 3 909 589 ET P.3 909 588

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QUE le législateur provincial a adopté la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2), ci-après la «Loi», laquelle contient des dispositions permettant aux municipalités de déroger à certaines dispositions de leurs règlements d'urbanisme (ci-après: le «super-pouvoir»);

ATTENDU QUE ce super-pouvoir temporaire vise notamment à accélérer l'approbation de projets et la construction de logements en cette période de pénurie;

ATTENDU QUE la Loi prévoit certaines conditions et restrictions balisant l'exercice du super-pouvoir par les municipalités;

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro L-13200 concernant la délégation au comité exécutif du pouvoir de déroger à la réglementation d'urbanisme prévu à l'article 93 de la Loi;

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté la résolution numéro CM-20250520-502 afin d'ajouter d'autres éléments visant à encadrer les projets qui seraient autorisés par ce super-pouvoir;



ATTENDU QUE le projet présenté constitue un projet admissible en vertu de la résolution CM-20250520-502 et répond aux critères d'évaluation prévues à ladite résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet immobilier qui déroge au Règlement numéro CDU-1;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter une résolution autorisant un projet immobilier en vertu du «super-pouvoir» de dérogation aux règlements d'urbanisme conféré par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2) sur le lot 3 909 589 et sur une partie du lot 3 909 588 du cadastre du Québec, situés à l'intersection des boulevards Saint-Elzéar Ouest et Chomedey, afin d'y permettre la construction d'un bâtiment de 100 logements sociaux ou communautaires pour personnes âgées autonomes, conformément à la résolution numéro CM-20250520-502 encadrant ce pouvoir exceptionnel et conformément à l'implantation, la volumétrie et l'apparence architecturale du bâtiment et à l'aménagement du terrain présentés aux documents suivants, qui font partie intégrante de la présente résolution, étant entendu que toute modification mineure subséquente à l'approbation de la présente résolution n'aura pas à faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation:

- plans d'architecture et d'implantation préparés par Yelle Maillé architectes inc., numéro de projet A25-003.1, datés du 6 juin 2025;
- plans d'aménagement paysager préparés par Atelier hors site, numéro de projet P2003, datés du 3 juin 2025;

conditionnellement à ce que:

- un support pour vélos soit installé à l'extérieur du bâtiment;
- les dispositions applicables au Règlement numéro CDU-1 concernant les usages sensibles à proximité des voies routières et ferroviaires qui présentent des contraintes sonores majeures soient respectées;
- la contribution financière à la réalisation du projet de la Société d'habitation du Québec (SHQ) soit confirmée;
- une entente encadrant la nature de la contribution municipale et assurant la réalisation du projet, ainsi que son exploitation, soit conclue entre le requérant et la Ville de Laval avant la délivrance du permis de construction pour le projet.

(SD-2025-6050)



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de consultation portant sur le projet de résolution CE-20250723-2286, PP-2025-9, autorisant un projet immobilier en vertu du «super-pouvoir» de dérogation aux règlements d'urbanisme conféré par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2) sur le lot 3 909 589 et sur une partie du lot 3 909 588 du cadastre du Québec, situés à l'intersection des boulevards Saint-Elzéar Ouest et Chomedey, afin d'y permettre la construction d'un bâtiment de 100 logements sociaux ou communautaires pour personnes âgées autonomes.

(SD-2025-6050)

CE-20251203-3342

APPROBATION - AVENANT NUMÉRO 1 - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver l'avenant numéro 1 à la convention d'aide financière à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Laval dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en oeuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, visant à prolonger la durée de la convention d'un an;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-6156)

CE-20251203-3343

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13133

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13133 concernant le Comité sur le patrimoine et la toponymie de la Ville de Laval.

(SD-2025-6268)

CE-20251203-3344

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13133

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13133 concernant le Comité sur le patrimoine et la toponymie de la Ville de Laval.

(SD-2025-6268)

CE-20251203-3345

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13133

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13133 concernant le Comité sur le patrimoine et la toponymie de la Ville de Laval.

(SD-2025-6268)

CE-20251203-3346

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13132

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13132 concernant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Laval.

(SD-2025-6270)

CE-20251203-3347

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13132

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13132 concernant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Laval.

(SD-2025-6270)

CE-20251203-3348

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13132

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13132 concernant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Laval.



(SD-2025-6270)

Les discussions sur le point 43.7 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20251203-3349

AUTORISATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOT 1 403 921 - PN-2025-0255

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 66 000 \$.

(SD-2025-6385)

CE-20251203-3350

RÉSILIATION - ENTENTE DE PARTENARIAT - CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de résilier l'entente de partenariat intervenue avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) concernant la réalisation de la mission et des objectifs de l'Observatoire de l'espace public urbain, pour les années 2023 à 2027.

(CT:1868692)
(SD-2025-5246)

CE-20251203-3351

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE DE PARTENARIAT QUINQUENNALE - CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'entente de partenariat quinquennale à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), pour une période de 5 ans, pour les années 2026 à 2030, au montant maximum de 407 517,71 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1868692)
(SD-2025-5246)



CE-20251203-3352

APPROBATION - CONVENTION DE SUBVENTION -
MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver la convention de subvention à intervenir entre la Ville de Laval et la ministre des Affaires municipales, selon le décret numéro 581-2025 du 30 avril 2025, dans le cadre du programme du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) du gouvernement du Canada, pour le projet de travaux de stabilisation et de revitalisation de la rive et du boulevard des Mille-Îles, entre l'autoroute 25 et la pointe est de l'île de Laval, au montant de 25 320 000 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2025-6056)

CE-20251203-3353

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉROGATION -
POLITIQUE DE GESTION DES RÉSERVES FINANCIÈRES,
DES FONDS RÉSERVÉS, DE L'EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET PROVISION POUR
DÉPENSES IMPRÉVUES

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser une dérogation à la Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues relativement au solde de la réserve financière des dépenses fluctuantes - dépenses de déneigement qui demeure sous le seuil minimal prévu à cette politique de gestion.

(SD-2025-5966)

CE-20251203-3354

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AFFECTATION -
ACTIVITÉS DE DÉNEIGEMENT

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser une affectation maximale de 1 260 000 \$ aux activités de déneigement en provenance de la réserve financière des dépenses fluctuantes - dépenses de déneigement.

(SD-2025-5966)

CE-20251203-3355

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-1949



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser l'acquisition de bacs roulants à USD Global inc., dans le cadre du contrat DOS-1949, lot 1, pour l'acquisition et la livraison porte-à-porte de bacs roulants ainsi que le service de maintenance des bacs de la Ville, au montant de 170 539,64 \$.

(CT:1874471)
(SD-2025-6055)

CE-20251203-3356

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES
IMMOBILISATIONS - CONTRAT DOS-1949

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 155 725,41 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le coût d'acquisition de bacs roulants à USD Global inc., dans le cadre du contrat DOS-1949, et ce, à même la réserve financière pour le paiement comptant des immobilisations.

(CT:1874471)
(SD-2025-6055)

CE-20251203-3357

VIREMENT DE CRÉDITS - GESTION DE L'EAU

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le virement de crédits 56-56800 au montant de 538 000 \$ pour des dépenses non prévues au budget de fonctionnement du Service de la gestion de l'eau provenant de la provision pour la solidarité budgétaire, requis pour la disposition des boues des usines d'épuration et pour les produits chimiques des usines de filtration d'eau:

du code budgétaire:
28101-1751-01-119990 = 538 000 \$;

aux codes budgétaires:

56504-4212-20-116340 = 200 000 \$;
56504-4212-30-116340 = 150 000 \$;
56504-4212-40-116340 = 128 000 \$;
56704-4411-40-114310 = 60 000 \$.

(SD-2025-6260)



CE-20251203-3358	RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉROGATION - POLITIQUE DE GESTION DES RÉSERVES FINANCIÈRES, DES FONDS RÉSERVÉS, DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET PROVISION POUR DÉPENSES IMPRÉVUES RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'autoriser une dérogation à la Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues relativement au solde de la réserve financière des dépenses fluctuantes pour les produits chimiques de l'eau qui passera sous le seuil minimal prévu à cette politique de gestion. (SD-2025-6260)
CE-20251203-3359	RECOMMANDATION AU CONSEIL - AFFECTATION - BUDGET DE FONCTIONNEMENT - GESTION DE L'EAU RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'autoriser une affectation maximale de 292 000 \$ au budget de fonctionnement du Service de la gestion de l'eau en provenance de la réserve financière des dépenses fluctuantes pour les produits chimiques de l'eau. (SD-2025-6260)
CE-20251203-3360	APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - REGROUPEMENT DU SPORT À LAVAL, A.R.S.E.L./C.S.L. RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Regroupement du sport à Laval, A.R.S.E.L./C.S.L. (Sports Laval), au montant de 140 000 \$, pour assurer la continuité du Fonds d'accessibilité en sport pour l'année 2026; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes. (CT:1849497) (SD-2025-2295)
CE-20251203-3361	RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - LE THÉÂTRE HARPAGON



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'entente de services à intervenir entre Ville de Laval et Le Théâtre Harpagon pour la mise en oeuvre du programme «Théâtre à ciel ouvert» 2026 et 2027, au montant de 355 911,28 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1872869)
(SD-2025-5812)

CE-20251203-3362

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ENTENTE DE SERVICES - LA CENTRALE DES ARTISTES

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'entente de services à intervenir entre Ville de Laval et La Centrale des artistes pour les services de programmation et de production déléguée des Zones musicales 2026, au montant de 456 878 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1874025)
(SD-2025-6002)

CE-20251203-3363

RECOMMANDATION AU CONSEIL - REPRÉSENTANTE -
COLLECTIF D'ÉDITEURS EN ART CONTEMPORAIN

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser Jasmine Colizza, régisseuse à la division art et patrimoine du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à représenter la Ville de Laval à titre de secrétaire au sein du conseil d'administration du Collectif d'éditeurs en art contemporain (CÉAC).

(SD-2025-6201)

CE-20251203-3364

RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT DOS-2742

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 57 774,94 \$ à GBI Experts-Conseils inc., dans le cadre du contrat DOS-2742 pour les services professionnels en ingénierie structural liés au travaux de rénovation majeure de la bibliothèque Alain-Grandbois.

(CT:1873649)
(SD-2025-5918)

CE-20251203-3365

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13150 - CONTRAT DOS-2742

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13150, un montant de 52 757 \$, taxes nettes incluses, le tout conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires par le conseil municipal.

(CT:1873649)
(SD-2025-5918)

À 9 h 16, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière